J'ai enregistré mon chef

Par ITERNITY1979

Bonjour,

La loi autorise l'enregistrement pour prouver un harcèlement.

Personnellement, j'enregistre depuis quelques mois mes entretiens pour les réécouter ensuite car mon chef me dis blanc et me disait noir après ou me disait des choses discutables et disait ensuite ne les jamais avoir tenu.

Finalement, ces enregistrements m'ont été d'une grande aide dans ce contexte mais j'admets que j'hésites à les partager, pourtant je suis la victime.

Merci

Ines

Par kang74

Bonjou

Vous avez raison d'hésiter puisque si la loi PEUT autoriser sous certaines conditions qu'ils soient des pièces à procédure c'est que c'est la seule façon de le prouver, que ce soit un harcèlement flagrant, et que ce soit proportionné au but recherché .
Sinon cela se retourne conte vous comme un boomerang .
Donc à faire valider par un avocat .

Il me semble que votre employeur ou le CSE avait diligenté une enquête : moyen de faire valoir un harcèlement .
Avez vous bien parlé précisément de ce que vous vivez ? .

Par ITERNITY1979

Bonjour Kang74,

Merci pour votre message.

Oui, l'entreprise a demandé une enquête et l'avocat a confirmé que les enregistrements à l'insu de la personne sont recevables, uniquement dans le cas du harcèlement moral.

J'admets avoir hésité à en parler aux 2 enquêteurs mais comme des propos revenaient à chaque fois, ils notaient les dates de ces entretiens et finalement j'avais la retranscription.
Avant de le leur confier, j'ai demandé si les informations resteraient confidentielles: ils m'ont confirmé qu'ils ne seraient partagés avec personne et eux ne s'en serviraient que pour qualifier la situation juridiquement.
Apparemment, dans le rapport d'enquête, eux confirmeraient chaque information prouvée par un enregistrement, sans toutefois partager l'enregistrement.
Lorsque j'ai vu la réaction des avocats à la lecture de certains propos tenus, j'hésite à leur partager les vocaux.
Je me dis qu'ils sont habitués à ce genre de situation, et qu'ils ne les partageraient pas mais en même temps, là je réalise que la personne concernée peut-être licenciée.

Et j'ai bien précisé la raison de ces enregistrements, je commençais sérieusement à douter de ma santé mentale, un jour on me dit noir, un jour on me dit blanc, des propos dénigrants sont tenus et quand j'en parle devant la RH, le chef dit que je suis une menteuse...

Cela fait plus d'1 an que ça dure, l'entreprise a été défaillante et à mon sens, à laisser faire.

Même si l'enquête confirme le harcèlement moral, puis je quand même aller aux Prud'hommes ou le simple fait que l'entreprise sanctionne le ou les auteurs suffisent à l'employeur pour se protéger?

Après une telle enquête, savez vous si un accompagnement est prévu pour la victime?
Puis je demander un accompagnement et une protection?
Je ne souhaite pas changer de poste, le problème n'est pas le travail mais bien le comportement du responsable de service, réputé pour cela.

Bonne journée

Ines

Par Isadore

Bonjour,

Même si l'enquête confirme le harcèlement moral, puis je quand même aller aux Prud'hommes ou le simple fait que l'entreprise sanctionne le ou les auteurs suffisent à l'employeur pour se protéger?
Tout va dépendre de s'il y a une faute de l'employeur, par exemple s'il a tardé à réagir après un signalement étayé par des éléments sérieux. Votre avocat pourra vous conseiller.

Il faudra prouver l'éventuelle faute de votre employeur.

Après une telle enquête, savez vous si un accompagnement est prévu pour la victime?
Non, dans aucune affaire pénale sauf pour les mineurs.

Puis je demander un accompagnement et une protection?
A voir si votre entreprise propose ce genre de mesure. Sinon votre employeur reste simplement tenu à son habituelle obligation de veiller sur la santé et la sécurité de ses salariés.

S'il y a condamnation pénale, le juge pourra éventuellement prononcer des mesures d'interdiction d'entrer en contact ou de paraître dans certains lieux.

Par ITERNITY1979

Bonjour Isadore,

Merci pour votre message.

Effectivement, l'entreprise a mis plus d'1 an à réagir alors qu'il y avait eu plusieurs alertes, j'avais eu des entretiens de suivi notamment un où mon chef m'avait qualifié de "menteuse" et moqué ma santé (sous entendu mentale)
Moins d'un mois après, ce même responsable me planifie un entretien où il me met au pied du mur et me questionne avec insistance sur mes intentions, mes objectifs etc...
J'en ressors en larmes.

En Décembre, ce même responsable devient mielleux et me présente des excuses en disant que l'année 2025 va nous permettre de repartir sur de bonnes bases.

Mon responsable a juste voulu protéger une collègue avec qui je dois travailler et comme j'ai dis qu'il y avait des problèmes, ce responsable l'a défendu bec et ongles allant jusqu'à m'accuser de harcèlement en Juin 2024.
En Décembre 2024, en me présentant des excuses, il indique qu'il n'a jamais eu connaissance d'une quelconque accusation.
A chaque fois que ce responsable a changé de poste, il a emmené cette collègue avec lui, dés que quelqu'un dit quelque chose (même les autres services), mon responsable leur vole dans les plumes.

En Février, mon responsable me demande de remplacer ma collègue pour ses vacances, ce que pour la 1ere fois je refuse en donnant les raisons: collègue qui ne m'adresse pas la parole, ne répond pas à mes bonjour, ne me tient pas informée des informations du contrat (alors que je dois être systématiquement dans la boucle des échanges)

Suite à ce refus, mon responsable m'a envoyé un mail où il relate mes "difficultés relationnelles" qui perturbent l'activité du service et demande que l'information soit noté dans mon dossier RH.
Ceci en mettant la RH et ma N+2 dans la boucle.
Je réponds à ce mail en donnant les raisons motivant mon refus (en attendant que le problème soit résolu) et demande

à l'interlocutrice RH un nouvel entretien, avec sa responsable.
Elle répond immédiatement à ce mail en indiquant qu'elle s'organise avec sa responsable et revient vers moi au plus vite.

Je n'ai plus aucune nouvelle de la RH, jusqu'à un incident en réunion en Avril, où aussitôt je reçois un message sur Teams de l'interlocutrice RH me proposant de prendre un café pour parler de mon dernier mail (du 21 Février)

Après cet incident, je suis partie et j'ai envoyé de nouveau un mail évoquant ce harcèlement qui dure depuis plus d'1an.
C'est à partir de là uniquement que la responsable RH est intervenue pour demander une enquête.

Alors que moi je suis éprouvée, ma collègue est en pleine forme et diffuse des accusations de harcèlement relayées par mon responsable.
C'est lorsque j'ai insisté pour avoir des éléments justifiant ces accusations que mon responsable a changé de version et indiqué qu'il n'avait jamais entendu parler de harcèlement.
Lors des accusations, il a dit que ma collègue s'était plainte directement à ma N+2, j'ai un entretien avec elle et elle indiquait qu'elle ne comprenait pas, la seule fois où ma collègue l'aurait appelée c'était pour un sujet de congés.

Au début, je pensais que c'était moi qui ne comprenais pas ou ratais des informations (inquiétude liée à la montée en compétence suite à la récente prise de poste), raison pour laquelle j'enregistrais certains entretiens car je commençais à douter de moi...

Au fil des mois, j'ai découvert la manipulation, les mensonges, l'exagération et bien d'autres choses...

Avant la prise de poste, plusieurs personnes m'avaient mise en garde car ce responsable est connu pour ses méthodes mais j'ai voulu évoluer et essayer.

Aujourd'hui, c'est moi qui suis en arrêt maladie, sans savoir quelle sera la suite.

Ines